



## Mairie de BUISSON

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Octobre 2021 à 20h

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG (à partir du point 2), Christine SERRET.  
Messieurs Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE.  
Secrétaire de séance : Christine SERRET

Madame Chantal FRTISCH demande l'accord du conseil municipal pour ajouter 3 points à l'ordre du jour : 9. DCE lot N° 4 du Bistrot  
10. Avenant AMO Espace Tour de Guet (report de l'ordre du jour du 6 octobre)  
11. Fond départemental d'aide aux jeunes.

Approuvé à l'unanimité

#### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 6 octobre 2021**, approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et lancement de la consultation pour le marché des travaux de la Tour de Guet.**

Florence CHOPIN présente le projet et fait un récapitulatif des évolutions suite aux dernières remarques (éclairage, sécurisation...).

Echanges sur les questions de :

- Bornes recharges véhicules électriques : elles seront préférentiellement installées chemin de Visan, lors de construction du garage. Philippe PUIGMAL est en désaccord avec ce choix car il considère que ces installations méritent un accès sur le parking principal du village, ce qui n'exclut pas l'installation d'une borne chemin de Visan.
- Sécurité des aires de stationnement (traité mais hors marché).
- Certains éléments sont proposés pour rester en tranche conditionnelle et d'autres en tranche ferme ; le mobilier (14K€) est mis en tranche ferme.
- Philippe PUIGMAL demande pourquoi la présentation de la dernière version du DCE n'a pas été faite par les architectes : le DCE, dernière version n'a pas été mis à disposition avant la séance du conseil municipal, permettant une analyse des éléments techniques. Florence CHOPIN lui fournira les documents.
- Présentation de l'escalier intérieur de la Tour de guet
- Point à vérifier : Philippe PUIGMAL demande si dans le nouveau DCE l'éclairage de sécurité et l'encastrement des fils électriques ont bien été pris en compte. Philippe PUIGMAL questionne les modalités d'accessibilité à la tour de jour et de nuit (respect des normes d'éclairage et de sécurité) : cette question d'organisation de l'ouverture et fermeture de la tour sera traitée ultérieurement. L'informatique pourrait répondre grâce à la programmation du verrouillage et déverrouillage de la porte.

- Echanges sur la vidéo protection : il faudra en reparler pour prendre des décisions en tenant compte des demandes sur la sécurité des usagers et la préservation du site.
- Points de vigilance :
  - stationnement des camping-cars,
  - revêtement sol des parties 2 et 3 (en cas de pluie) : il est préconisé de laisser à l'état naturel ces deux parkings. Philippe PUIGMAL est en désaccord avec ce choix.

Montant prévisionnel des travaux selon tableau présenté : 310 454 € HT montant total, (+ marge contexte covid prix des matériaux)

Des précisions sont données pour la consultation des entreprises, les critères de sélection seront les suivants : 40% le prix et 60% la valeur technique.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires pour la poursuite du dossier

Vote : Contre :1 Pour :8

### 3. **Choix du bureau de contrôle pour les travaux de la tour de Guet**

Alpes Control (déjà retenu pour le bistrot) est proposé

Vote à l'unanimité

### 4. **Décision Modificative pour le prélèvement du FPIC (+608 €)**

Vote pour à l'unanimité

### 5. **Modification du tableau des effectifs au 01/12/2021 :**

- Suppression du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe au 01/12/2021
- Création du poste d'agent de maîtrise au 01/12/2021.

Florence CHOPIN, favorable à la progression des agents, demande néanmoins comment seront désormais assurés les besoins de la commune qui eux sont toujours les mêmes. Chantal FRITSCH explique qu'en dehors de formations complémentaires pour assurer notamment certains suivis de travaux (bâti), les fonctions et missions de l'agent resteront les mêmes.

Vote pour à l'unanimité

### 6. **DPU vente GROSJEAN.**

Le conseil décide de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Voté à l'unanimité.

### 7. **Règlement d'attribution des subventions aux associations et des modalités de mise à disposition des salles.**

Politique de soutien aux associations et règlement intérieur d'utilisation des salles, les deux documents sont présentés et affinés en séance.

Vote pour à l'unanimité.

### 8. **Désignation du Président de la commission de contrôle des listes électorales en remplacement de Franck DHENNIN.**

Mireille DUCLOS TORTEL est nommée Présidente de la commission de contrôle des listes électorales

Vote pour à l'unanimité

### 9. **Lot N° 4 (carrelage) du marché Bistrot de Pays :**

Le bureau de contrôle a émis son avis.

Nouvelle offre émise le 19/10/2021, date limite de réception : 28/10/2021

Deux sociétés : Art des sols et Ressegaire ont refait une offre.

Christine SERRET demande des précisions suite aux différences d'appréciation entre l'architecte et l'un des concurrents sur les spécifications techniques requises pour le carrelage.

La réponse n'a pas pu être apportée.

Proposition : attribution du marché à la société Ressegair pour un montant de 9 654.80 €, approbation des clauses, autorisation à signer donnée au maire.  
Voté pour à l'unanimité.

**10. Avenant AMO Espace Tour de Guet :**

Conformément au tableau présenté et au vote du point 2, le montant des travaux a évolué  
-réalisation de l'ensemble de l'opération (y compris restauration de la Tour)  
- et rajout de tranches ferme et conditionnelle,  
soit 182 454.50€ aménagement et 128 000 € HT pour la tour (+ marge covid).  
Les honoraires évoluent en conséquence à : 42 522.22€  
Vote : contre 1, pour 8

**11. Fond départemental d'aide aux jeunes.**

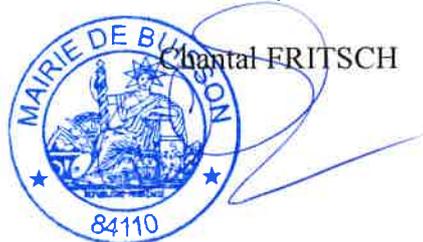
Marc Couche présente les éléments complémentaires attendus.  
La subvention de 200€ est votée à l'unanimité.

**12. Questions diverses :**

- Eco pâturage : Marc COUCHE et Dominique LE CRONC ont assisté à la première réunion. Une seconde sera organisée.
- Eclairage public : Fléau sur le végétal, faune et humain. Sensibilisation à l'arrêt de enseignes lumineuses et éclairage public.

Fin de la séance à 23h15

Le Maire,



Chantal FRITSCH

La secrétaire de séance,

Christine SERRET